

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **39**
Nombre de représentés : **8**
Nombre d'absents : **17**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DEUX SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_102_CC_16
Approbation du Compte Rendu Annuel d'Activité pour l'année 2023 (CRAC 2023) dans le cadre du contrat de quasi-régie n°2022DTP258 signé avec la SPL TAMARUN, pour la réalisation d'un skate-park et d'un boulodrome sur l'espace de loisirs du littoral Sud de Saint-Leu

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Maxime FROMENTIN - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 47

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 août 2024

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
09/09/2024

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Virginie SALLE - M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Philippe ROBERT - M. Olivier HOARAU - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Melissa PALAMA-CENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER procuration à M. Alexis POININ-COULIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA procuration à Mme Florence HOAREAU - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024 102 CC 16 : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2023 (CRAC 2023) DANS LE CADRE DU CONTRAT DE QUASI-RÉGIE N°2022DTP258 SIGNÉ AVEC LA SPL TAMARUN, POUR LA RÉALISATION D'UN SKATE-PARK ET D'UN BOULODROME SUR L'ESPACE DE LOISIRS DU LITTORAL SUD DE SAINT-LEU

Le Président de séance expose :

1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

En 2009, le Territoire de l'Ouest, en accord avec la Commune de Saint-Leu, a donné la priorité à l'aménagement et à la mise en valeur du secteur du Four à Chaux au niveau de l'entrée Sud de Saint-Leu (projet déclaré d'intérêt communautaire par délibération du Conseil communautaire du 9 mars 2009).

Ainsi ont été réalisés et livrés en 2013 un sentier littoral piéton et vélo ainsi qu'un vaste espace de jeux de loisirs et sportifs : beach soccer, beach volley, boulodrome, aires de jeux pour enfants (jeux d'eau, jeux secs), etc.

Le projet prévoyait également la réalisation d'un skate-park neuf.

Toutefois, des travaux de déviation du réseau d'assainissement situé sous la parcelle étaient préalablement nécessaires à la réalisation des travaux. Ceux-ci ayant été achevés en 2023, le projet de skate-park neuf peut désormais se réaliser.

Le projet consiste en la conception d'un projet global comprenant :

- Le skate-park (zone bowl, zone street, aire marmailles),
- Le pumptrack sous les arbres,
- Le parcours reliant le skate-park au pumptrack,
- Les sanitaires avec local technique,
- Le réaménagement des espaces comprenant :
 - Le déplacement et l'agrandissement de l'espace « boulodrome » actuel,
 - L'aménagement d'une aire de détente en lien avec le skate-park en lieu et place de l'ancien terrain de pétanque.

2 – MISSIONS GÉNÉRALES DU MANDATAIRE

Le mandat de Maîtrise d'Ouvrage comprend d'une manière générale :

- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté, suivi du programme définitif de l'opération,
- La signature et suivi des contrats de contrôle technique et de coordonnateur sécurité protection santé,
 - La préparation du choix du Maître d'œuvre, signature et gestion du contrat de maîtrise d'œuvre,
 - L'approbation des avant-projets après validation par le Maître d'ouvrage et accord sur le projet,
 - La préparation du choix des entreprises de travaux et établissement, signature et gestion des dits contrats,
 - La constitution, suivi et gestion au nom et pour le compte du Maître d'ouvrage, des dossiers de subventions allouées à l'opération jusqu'au rapport de fin d'exécution et libération du solde de subvention,
 - Le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et du prix des travaux et plus généralement de toutes les sommes dues à des tiers,

- Le suivi du chantier sur les plans technique, financier et administratif ;
- La réception de l'ouvrage,
- La préparation du passage de la Commission de sécurité,
- Ainsi que l'accomplissement de tous les actes afférents à ces attributions.

Les maîtrises foncières demeurent du ressort du Territoire de l'Ouest.

3 – ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'OPÉRATION AU 31 / 12 / 2023

3.1 - État d'avancement opérationnel

L'année 2023 a permis :

- La consultation puis la notification du marché de maîtrise d'œuvre ;
- Le démarrage des études APS ;
- La consultation puis la notification d'un marché de CSPS ;
- La consultation puis la notification d'un marché de contrôleur technique ;
- La consultation puis la notification d'un marché de géomètre ;
- La réalisation de relevés topographiques complémentaires ;
- La réalisation d'une mission de géolocalisation de réseaux amiantés ;
- La remise d'un rapport d'analyse de l'APS et arbitrages nécessaires pour la phase APD ;
- La présentation de l'APS à l'Architecte des Bâtiments de France sur site.

3.2 – État d'avancement financier

Le Bureau Communautaire du 02 août 2021 (Délibération n°2021_060_BC_4) a approuvé le bilan prévisionnel de l'opération pour un montant de **1 072 305 € TTC**.

Le 21 juillet 2022, par décision N°DP 2022_033, le Président a décidé de signer un contrat de quasi-régie n°2022DTP258 avec la SPL TAMARUN portant sur la réalisation d'un skate-park et d'un boulodrome sur l'espace de loisirs du littoral Sud de Saint-Leu pour un montant de **124 861,26 € TTC**.

Dans le contrat de quasi régie signé le 26 août 2022, le bilan prévisionnel de l'opération était le suivant :

Codes	Postes bilan	Montant HT	Montant TTC
1041.210	Maître d'Oeuvre	60 000,00 €	65 100,00 €
1041.220	Géomètre	10 000,00 €	10 850,00 €
1041.230	CSPS	4 500,00 €	4 882,50 €
1041.240	Contrôle Technique	7 500,00 €	8 137,50 €
1041.250	Divers Études (Dont OPC)	45 000,00 €	48 825,00 €
1041.310	Travaux	821 300,00 €	891 110,50 €
1041.320	Imprévus Travaux	71 792,00 €	77 894,32 €
1041.410	Frais Divers Publicité	20 000,00 €	21 700,00 €
1041.420	Mandataire	115 080,00 €	124 861,80 €
		1 155 172,00 €	1 253 361,62 €

Ce bilan reste inchangé par rapport à 2023.

4 – PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION POUR L'ANNÉE 2024

4.1 - Avancement opérationnel prévisionnel

L'année 2024 devra permettre :

- Le démarrage et la validation des études APD ;
- Le dépôt du permis d'aménager ;
- Le démarrage et la validation des études PRO ;

- L'élaboration et la publication du DCE pour les marchés de travaux ;
- L'attribution et l'autorisation de signer les marchés de travaux ;
- La notification des marchés de travaux aux entreprises.

4.2 - Échéancier des appels de fonds

Le montant prévisionnel des Appels de Fonds pour l'année 2024 s'élève à **450 000,00 € TTC** :

Appel de fonds	Date AF	Montant TTC
AF n°3	4 ^{ème} trimestre 2024	450 000 € TTC

L'appel de fonds au 4^{ème} trimestre 2024 couvrira les dépenses du 1^{er} semestre 2025. En effet, celui-ci permet de régler 50 % de la phase DET de la maîtrise d'œuvre et la moitié du coût des travaux.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/08/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 19/08/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

• **APPROUVER le Compte-Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité (CRAC) pour l'année 2023 dans le cadre du contrat de quasi-régie n°2022DTP258 signé avec la SPL TAMARUN pour la réalisation d'un skate-park et d'un boulodrome sur l'espace de loisirs Sud de Saint-Leu ;**

• **ACTER que le bilan prévisionnel de l'opération reste inchangé par rapport à 2023, pour un montant de 1 253 361,62 € TTC (1 155 172,00 € HT) ;**

• **AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président